

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2023

DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES -
(N° 1451)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 12 QUATER

Alinéa 5

Supprimer cet alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.